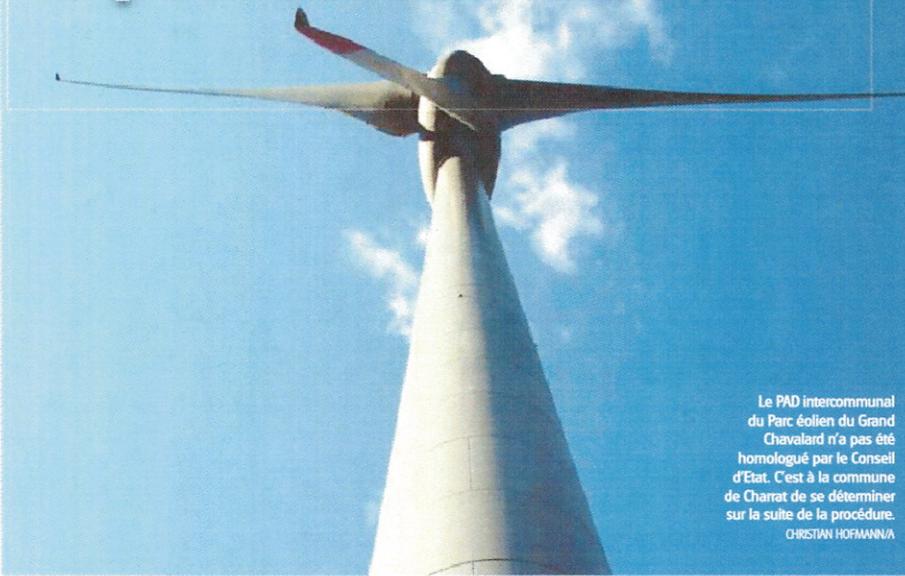




CHARRAT Le Conseil d'Etat a refusé d'homologuer le plan d'aménagement détaillé (PAD) du Parc éolien du Grand Chavalard. Réactions contrastées.

Le parc éolien s'essouffle



Le PAD intercommunal du Parc éolien du Grand Chavalard n'a pas été homologué par le Conseil d'Etat. C'est à la commune de Charrat de se déterminer sur la suite de la procédure.
CHRISTIAN HOFMANN

OLIVIER RAUSIS ET CHARLES MÉROZ

La décision était attendue depuis bientôt une année. Le Conseil d'Etat a refusé d'homologuer le PAD intercommunal du Parc éolien du Grand Chavalard et de son règlement.

Au mois de juin 2014, la publication, par la commune de Charrat, du PAD avait suscité 106 recours auprès du Conseil d'Etat. Ce PAD avait été revu à la baisse après le refus par les citoyens de Saxon lors du scrutin populaire du 9 février 2014. Les citoyens de Charrat ayant dit oui le même jour à plus de 60%, les autorités avaient déposé publiquement un PAD redimensionné, prévoyant l'implantation de deux nouvelles éoliennes sur le territoire de Charrat. On rappellera que le projet initial prévoyait quatre machines supplémentaires, deux à Saxon et deux à Charrat.

Interprétation éronnée

C'est par la voie d'un communiqué de presse que le Conseil d'Etat a annoncé, hier, son refus d'homologuer le PAD. Il souligne que le PAD intercommunal du Grand Chavalard concerne les communes de Charrat et de Saxon. Les citoyens de ces deux communes s'étant prononcés sur l'adoption d'un PAD intercommunal, qui forme un tout, ce dernier ne saurait être divisé, scindé et corrigé, après le vote de manière à tenir compte de cet objet par la seule commune de Charrat. Les précisions du conseiller d'Etat Maurice Tornay: «Le refus des citoyens de Saxon, lors du scrutin du 9 février, a eu pour conséquence le rejet pur et simple de ce PAD intercommunal. L'interprétation faite par la commune de Charrat ne peut être suivie dès lors qu'elle s'écarte clairement de l'objet



MAURICE TORNAY CONSEILLER D'ETAT

«Le Conseil d'Etat ne pouvait que refuser l'homologation de ce PAD.»

«LES OPPOSANTS ATTENDENT UNE NOUVELLE ATTITUDE DE LA PART DE CHARRAT»

«Nous sommes très satisfaits de cette décision qui va dans le sens des reproches formulés à la commune de Charrat, à savoir qu'il n'est pas possible de transformer un parc intercommunal en parc communal sans, au préalable, obtenir le feu vert des citoyens lors d'une assemblée primaire», nous a déclaré hier Florence Lattion-Richard, présidente de l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPD) et cheffe de file du mouvement des opposants à l'implantation du parc éolien du Grand Chavalard. Pour Florence Lattion-Richard, «on peut désormais espérer que la commune de Charrat examine la possibilité de développer d'autres énergies renouvelables que l'éolien qui, de toute évidence, n'a pas sa place dans la vallée du Rhône en raison des atteintes portées au paysage et au cadre de vie de toute une région. Nous allons rester attentifs à la suite des événements. C'est simple, nous voulons absolument que Charrat renonce à l'implantation d'un parc éolien dans la région suite au refus exprimé dans les urnes en février 2014 par la population de Saxon.»

du vote. Les citoyens de Charrat se sont prononcés en faveur d'un PAD intercommunal avec quatre éoliennes. Aucun élément ne permet d'affirmer qu'ils auraient accepté le projet s'ils avaient dû se prononcer sur la seule implantation de deux éoliennes sur le territoire de leur commune. Le Conseil d'Etat ne pouvait donc que refuser l'homologation de ce PAD.»

Maurice Tornay ajoute que le Conseil d'Etat n'a rien contre les éoliennes, bien au contraire, mais qu'il ne pouvait pas prendre d'autre décision en l'espèce:

«D'un point de vue de la politique énergétique, nous soutenons fermement les énergies renouvelables dont fait partie l'éolien. Le site de Charrat est même qualifié de propice pour cette énergie. Mais, au vu des éléments énoncés ci-avant, nous ne pouvons pas homologuer le PAD Parc éolien du Grand Chavalard.»

Détermination intacte

Président de ValEole, la société chargée de la promotion de l'éolien entre Martigny et Ridde, Bernard Troillet a déclaré hier

avoir pris connaissance «par voie de presse de la décision du Conseil d'Etat de ne pas homologuer le plan d'aménagement détaillé de la commune de Charrat». Il affirme ne «pas vouloir s'étendre sur l'élégance de la communication» et dit réserver la position de ValEole, après en avoir parlé avec la commune de Charrat, porteuse du projet.

Il précise toutefois: «Pour le moment, notre détermination dans l'aboutissement de ce projet est intacte. Cela prendra, cependant, plus de temps au vu de la décision surprenante annoncée ce jour par l'exécutif cantonal.»

Quant au président de la commune de Charrat Léonard Moret, il n'a pas souhaité, pour l'heure, réagir à la décision du gouvernement: «Je ne peux pas m'exprimer sur cette question tant que je ne suis pas en possession de tous les considérants du Conseil d'Etat dans ce dossier.»

Concernant la suite de la procédure, il appartiendra à la commune de Charrat de se déterminer. Elle a en effet le droit, si elle le désire, de recourir auprès du Tribunal cantonal contre la décision du Conseil d'Etat. Affaire à suivre... »

PRÉDATEUR

Le loup soupçonné d'avoir tué vingt-trois moutons

Le loup n'est pas près de se faire des amis en Valais. Vingt-trois moutons ont été tués la semaine passée dans le val d'Hérens, près du village de Villa et c'est ce prédateur qui pourrait être responsable de l'attaque. Les analyses ADN en cours en diront plus.



Le loup pointé encore une fois du doigt. CHRISTIAN HOFMANN

Une attaque très violente

Deux troupeaux ont été attaqués, a confirmé à l'ats le service valaisan de la chasse, revenant sur une information diffusée mercredi par des médias régionaux. Vingt-trois moutons ont péri et deux ont été blessés.

Les traces de morsures et la violence de l'attaque laissent penser à un loup. Des échantillons prélevés sur des bêtes mortes sont en cours d'analyse. Les résultats sont attendus dans le courant de la semaine prochaine. »

LIGNE ÉLECTRIQUE CHAMOSON-CHIPPIS

Début des travaux suspendu

Le démarrage des travaux de construction de la future ligne aérienne à haute tension reliant Chamoson à Chippis est suspendu. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu une décision incidente favorable à dix-huit opposants. Il a désavoué l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) qui avait retiré l'effet suspensif en donnant, en janvier dernier, son feu vert à la demande d'approbation des plans déposée par Swissgrid. Pour le TAF, il ne saurait être question de délivrer «un permis de construire anticipé».

«Ni la nécessité ni l'urgence de la ligne ne justifient que l'on retire l'effet suspensif à la décision d'approbation des plans», admet le TAF dans une décision diffusée mercredi. Il précise toutefois que son veto n'a qu'un caractère incident dans l'attente de la décision qu'il rendra ultérieurement.

Un espoir pour les opposants

Une décision saluée par Gérard Gilloz, recourant et président de l'association Sauvagegardons le co-teau valaisan. «Je suis très content. C'est un très bon signe. J'ai enfin l'impression qu'on commence à prendre conscience de l'impor-

ance de notre combat à Berne. Nous allons sur la bonne voie, la voie de la raison.»

Selon Gérard Gilloz, «Swissgrid devra certainement remettre à l'enquête son projet modifié. Il y a trop de choses qui ne jouent pas dans ce projet pharaonique.» Gérard Gilloz rappelle que 18 000 Valaisannes et Valaisans ont signé la pétition contre les géants d'acier. «La lutte n'est pas terminée. On ne caponera pas», promet-il encore.

Swissgrid serein

Du côté de Swissgrid, Maire-Claude Debons relève simplement que «Swissgrid a pris note de la décision de restitution de l'effet suspensif au recours et attend la décision du TAF sur le fond du dossier, à savoir sur les mesures visant à réduire les nuisances sonores et les pertes électriques de la ligne 380 kV.» Swissgrid peut en tout temps reformuler une requête. «Comme proposé par le TAF dans sa décision, Swissgrid demandera des autorisations ponctuelles pour des travaux parfaitement envisageables dans certaines zones, si nécessaire», conclut la responsable de communication de Swissgrid. »

ATS/FM

PUBLICITE

- ✓ 12 étudiants par classe
- ✓ 23 examens par matière
- ✓ Suivi des notes en ligne

Ecole Ardévaz

Collège privé depuis 1979

CAMBRIDGE ENGLISH Cours d'anglais dès 5 ans
Les mercredis après-midi